

Déclarations de conformité – RoHS et Reach

Déclarations de conformité – RoHS

Par la présente, nous confirmons la conformité de nos produits conformément à la directive RoHS 2011/65/CE du Parlement et du Conseil Européens du 08.06.2011 relative à la restriction de l'utilisation de substances dangereuses dans des appareils électriques et électroniques ainsi que le respect de la concentration maximale autorisée dans des matériaux homogènes en pourcentage de poids de cadmium < 0,01 % ainsi que du plomb, de mercure, de chrome hexavalent (Cr6+), de diphenyles polybromés (PBBs) et de biphenyles polychromés (PBDE) < 0,1 conformément à l'annexe II de la directive. Par la présente, la NOLTA GmbH, Cölbe déclare, que tous nos produits sont produits conformément à RoHS.

Déclarations de conformité – Reach

Dans le sens de REACH, la Nolta GmbH, en tant que fabricant de produits électroniques, est un soi-disant "utilisateur en aval". Les obligations en raison de la fabrication et de la mise en circulation de substances/produits chimiques pour un enregistrement préalable, resp. un enregistrement (ECHA), ne s'appliquent pas à nous.

Nos produits sont des produits fabriqués et en tant que tels ne peuvent pas être définis comme substance, resp. préparation (conformément à l'article 3 de définitions de termes). En outre, sous des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles, aucune substance n'est libérée, resp. émise par nos produits fabriqués. Ainsi, la Nolta GmbH n'est ni soumise au devoir d'enregistrement ni au devoir d'établissement de fiches de données de sécurité. Avant de pouvoir garantir à nos clients l'alimentation continue en produits fiables et sûrs, nous nous assurons, que nos fournisseurs remplissent toutes les exigences relatives aux substances et aux matières chimiques.

Nolta GmbH, Industriestr. 8, 35091 Coelbe (www.nolta.de)

Coelbe, janvier 2016



.....



.....

Dr.-Ing. Jochen Knake
Gérant

Wolfgang Seip
Chargé de l'environnement